

COMMUNE DE FONTET

SÉANCE DU 03 JUILLET 2020

Procès Verbal de l'installation du Conseil Municipal et de l'élection du Maire et des Adjoint

L'an deux mil vingt, le 03 du mois de juillet, à dix huit heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du CGCT, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Salle des Fêtes sur la convocation de Monsieur Jean-Marc Fraiche, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Lydie Aso, Benjamin Barbe, Audrey Bègue, Denis Campodarve, Olivier Garric, Géralde Jean, Gérard Jouguet, Chantal Litzelmann, Christophe Marcon, Michel Névi, Nathalie Perazza, Serge Poujardieu, Céline Rémy-Pourquié, Aurélien Tausin et Marie-Andrée Trescos.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Fraiche qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus, installés dans leurs fonctions.

Le quorum étant atteint, Monsieur Jean-Marc Fraiche donne la présidence à la doyenne des membres du Conseil, Madame Lydie Aso.

Madame Nathalie Perazza est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Élection du Maire
- Délibération fixant le nombre d'Adjoints
- Élections des Adjoints

Madame Lydie Aso, présidente de la séance, fait procéder à l'élection du Maire, conformément à l'ordre du jour.

ÉLECTION DU MAIRE

Monsieur Serge Poujardieu se porte candidat à l'élection du Maire.

Chaque conseiller est invité à voter dans l'isoloir et à déposer son bulletin dans l'urne prévue à cet effet.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 15
Nombre de bulletins blancs	: 1
Nombre de suffrages exprimés	: 14
Majorité absolue	: 8

Monsieur Serge Poujardieu a obtenu : 14 voix

Monsieur Serge Poujardieu ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et immédiatement installé.

DÉLIBÉRATION FIXANT LE NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire indique qu'en application des articles L.2121-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de quatre adjoints au maximum. Monsieur le Maire propose de nommer trois adjoints pour l'assister dans ses fonctions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, de fixer à trois le nombre d'adjoints, tel que proposé par Monsieur le Maire.

ÉLECTION DES ADJOINTS

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection des adjoints.

ÉLECTION DU 1ER ADJOINT

Monsieur Aurélien Tausin se porte candidat à l'élection du 1er Adjoint.

Chaque conseiller est invité à voter dans l'isoloir et à déposer son bulletin dans l'urne prévue à cet effet.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 15
Nombre de bulletins blancs	: 1
Nombre de suffrages exprimés	: 14
Majorité absolue	: 8

Monsieur Aurélien Tausin a obtenu : 14 voix

Monsieur Aurélien Tausin ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1er Adjoint et immédiatement installé.

ÉLECTION DU 2EME ADJOINT

Madame Chantal Litzelmann se porte candidate à l'élection du 2ème Adjoint.

Chaque conseiller est invité à voter dans l'isoloir et à déposer son bulletin dans l'urne prévue à cet effet.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 15
Nombre de bulletins blancs	: 1
Nombre de suffrages exprimés	: 14
Majorité absolue	: 8

Madame Chantal Litzelmann a obtenu : 14 voix

Madame Chantal Litzelmann ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 2ème Adjointe et immédiatement installée.

ÉLECTION DU 3EME ADJOINT

Monsieur Olivier Garric se porte candidat à l'élection du 3ème Adjoint.

Chaque conseiller est invité à voter dans l'isoloir et à déposer son bulletin dans l'urne prévue à cet effet.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 15
Nombre de bulletins blancs	: 1
Nombre de suffrages exprimés	: 14
Majorité absolue	: 8

Monsieur Olivier Garric a obtenu : 14 voix

Monsieur Olivier Garric ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 3ème Adjoint et immédiatement installé.

Monsieur le Maire invite la benjamine de l'assemblée, Madame Audrey Bègue, à lire la Charte de l'Élu Local.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.